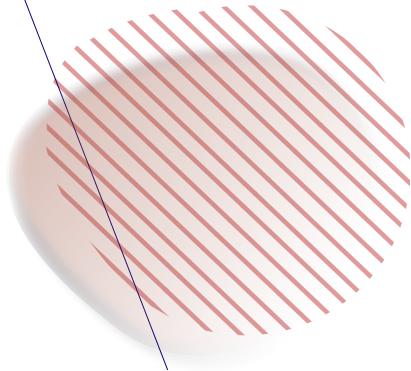




ÉCOLES
MUNICIPALES
ARTISTIQUES

Q
U
I
D
M



Sommaire

- 3. PRÉSENTATION
- 6. MUSIQUE
- 16. DANSE
- 22. ARTS PLASTIQUES
- 26. CLASSE PRÉPA
- 30. ÉVEIL ARTISTIQUE
- 34. INFOS PRATIQUES



ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES

Les Écoles municipales artistiques (les EMA), ce sont trois écoles réunies dans un même lieu pour mieux s'unir quand l'envie s'en fait sentir : un conservatoire de musique, une académie de danse, une école d'arts plastiques.

Des disciplines artistiques, qui mettent les sens en éveil pour mieux ressentir le monde en soi et autour de soi, pour sentir son coeur battre au regard, à l'écoute, aux gestes d'une discipline artistique mise en pratique.

Des activités artistiques multiples pour affiner de manière toujours plus pointue sa sensibilité, ses connaissances dans l'exigence de techniques artistiques enseignées par des enseignant.e.s eux-mêmes artistes.

Un savoir-faire pour explorer et réussir à exprimer à travers le prisme de ses propres couleurs sa personnalité et découvrir celles des grands artistes qui jalonnent de leur créativité l'histoire des arts et la création d'aujourd'hui. S'enrichir de toute une palette de couleurs, de formes, de gestes, de sons, de mouvements pour composer ensemble un tableau, un ballet, un orchestre, une performance et susciter l'engouement, l'émerveillement, l'étonnement, l'envie de rentrer, à son tour, dans la danse visuelle, sonore, gestuelle, de spectacles, d'expositions, de rencontres proposées par les écoles ici... ou là, hors les murs pour aller plus encore à la rencontre de tous les publics.



Le bâtiment

Dirigeant d'une entreprise de pâtes alimentaires à Vitry, Camille Groult décide d'installer à proximité de sa manufacture un bâtiment destiné à accueillir des jeunes filles orphelines, pour certaines ouvrières à l'usine.

En 1874, il fait construire cet édifice qui sera plus tard occupé par la société Gestetner avant de devenir en 2005 le site des Ecoles municipales artistiques. C'est l'architecte Louis Soria, déjà auteur de la réhabilitation de la Bibliothèque Nelson-Mandela, qui a eu en charge la rénovation et l'extension du bâtiment.

Les écoles de musique, de danse et d'arts plastiques étaient jusque-là partagées sur plusieurs sites de la ville.

4500m², une trentaine de salles dédiées à l'enseignement artistique, le site des Écoles municipales artistiques rend finalement un bel hommage à son instigateur Camille Groult, l'un des plus grands collectionneurs d'art en France au XIX^e siècle.

Plateau des EMA

Au centre du bâtiment et au cœur du projet transdisciplinaire des trois écoles, les EMA disposent d'une salle de 165 places nommée le Plateau.

Les concerts, les spectacles, les conférences, les temps forts de la saison et autres manifestations publiques des élèves s'y déroulent dans des conditions de présentation optimales.



MUSIQUE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Direction : Javier González Novales

devenant ainsi Conservatoire à rayonnement communal, il propose aujourd’hui une trentaine de disciplines comprenant la formation musicale, les pratiques instrumentales et vocales, les pratiques d’ensemble et de nombreux ateliers, enseignements dispensés par une équipe pédagogique et d’encadrement d’une cinquantaine de professeurs.

Le Conservatoire municipal de musique de Vitry a été fondé en 1961 et n’a cessé depuis plus de cinquante ans de se développer.

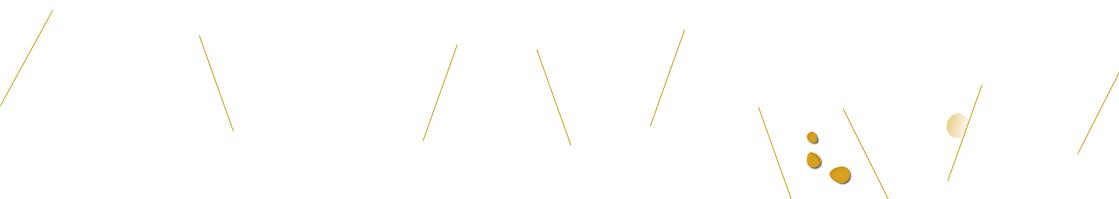
Classé en 2008 par le Ministère de la Culture

La musique, un langage qui s'échange

Qu'apprend-on au Conservatoire ?

Bien sûr à chanter, à jouer d'un instrument, mais aussi à écouter, à découvrir des répertoires, à faire de la musique d'ensemble. De la classe d'éveil pluridisciplinaire aux ateliers de création musicale, des classes instrumentales aux classes d'orchestre, des classes de formation musicale à l'atelier de musique électroacoustique, aux classes de jazz, aux différentes chorales, aux ateliers vocaux ou à la classe des percussions africaines, chacun.e peut tracer son chemin.

Le Conservatoire municipal de Vitry a su prouver que la musique, au-delà de l'apprentissage individuel, est aussi un langage qui s'échange, qui croise et appelle d'autres arts, d'autres pratiques. Il a pu devenir ainsi, pour des centaines d'élèves au cours de toutes ces années, un lieu d'apprentissage, de rencontre, d'épanouissement et de créativité.





Organisation des études musicales

Le Conservatoire accueille les élèves à partir de 6 ans, mais aussi les adultes sans limitation d'âge. Ces cours peuvent être précédés du parcours Pépinière (un cours d'éveil pluridisciplinaire pour les enfants à partir de 4 ans).

Les enseignements au Conservatoire se répartissent entre classes suivant un cursus (selon un schéma indiqué par le Ministère de la Culture) et des activités hors cursus.

- Le **cursus** propose une progression en trois cycles de quatre ans chacun, allant des débutant.e.s aux amateur.trice.s confirmé.e.s.
- Le **hors cursus** regroupe des activités permanentes ou épisodiques ouvertes à tous.
- Un **cycle supplémentaire, personnalisé**, est proposé aux élèves, amateur.trice.s de haut niveau, ou ceux désirant se préparer aux études préprofessionnelles. Il est souvent lié à la pratique d'ensemble, la musique de chambre, la pratique d'orchestre, le répertoire contemporain, la composition, etc.

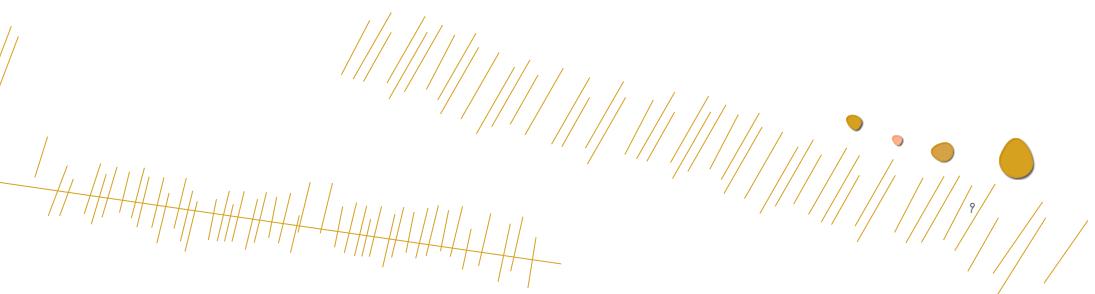
Formation musicale

[cours collectifs]

Lieu d'apprentissage de l'écoute, d'expérimentation sonore, le département de culture et formation musicale tisse, par l'étendue de son enseignement, des liens pédagogiques avec toutes les disciplines instrumentales ou vocales du Conservatoire.

Pendant la 1^e année de formation musicale, un parcours dit **découverte instrumentale**, est proposé aux élèves, permettant d'appréhender la diversité de timbres et techniques instrumentales. Ce parcours favorise et affine le choix d'instrument pour l'année suivante.

Les élèves plus avancés peuvent poursuivre leurs études de formation musicale dans les classes **d'analyse, d'harmonie et d'initiation à la composition**.



Classes instrumentales [cours individuels et collectifs]

Organisé en trois cycles, l'apprentissage instrumental est lié à la pratique d'ensemble qui permet aux élèves de développer leur écoute, de se rencontrer et aux classes de communiquer entre elles.

Souvent liées à une thématique, des **rencontres annuelles par département** ou par famille d'instrument, favorisent la recherche de répertoire et motivent des concerts fédérateurs.

Les **pratiques collectives** sont prévues dès la 2ème année, en plus du cours individuel, en fonction de l'instrument. Au cœur de notre projet d'établissement, elles nous rappellent et nous prouvent que la musique est aussi une manière d'écouter l'autre. Des chorales d'enfants à la chorale d'adultes, de l'orchestre d'initiation à l'orchestre symphonique..., un véritable cheminement dont chacun.e trouvera résonance à chaque étape de son apprentissage musical.

Ensembles réguliers au Conservatoire : Ensembles de guitares, Ensemble à vents, Ensembles de flûtes traversières, Ensemble d'accordéons, Ensembles vocaux, Ensemble de musique ancienne, Chœurs, Orchestres à cordes, Orchestre symphonique, un Tentet de Jazz, Ensemble de professeurs.

Un **parcours spécifique aux ensembles** est possible à partir du 3ème cycle. Un cours individuel est lié à ce dispositif, afin de préparer les séances de répétition.

Une **classe de musique de chambre** vient enrichir la proposition du conservatoire et nourrit sa programmation.

Ouvert aux amateur.trice.s de haut niveau, l'**Orchestre symphonique du Conservatoire** vient répondre à la nécessité de vivre la musique au travers de programmes exigeants. Véritable lieu de partage, professionnel.le.s et amateur.trice.s y sont complices dans leur recherche musicale.

Le **département Jazz VITRY/IVRY**. En partenariat avec le Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, le département Jazz, dont les disciplines enseignées sont réparties de façon équilibrée entre les deux conservatoires, ouvre de nouvelles perspectives de parcours pour nos élèves. C'est ainsi que sont inclus dans notre école, un tentet, une classe de piano/jazz, et des ateliers d'improvisation.

Une **classe de percussions africaines** permet de s'initier à différents instruments souvent liés à la danse.

Chanter au conservatoire

On peut chanter de bien des façons et à tout âge au Conservatoire :

La **pratique chorale**, partie intégrante de la formation musicale, est proposée aux débutant.e.s. Ils peuvent, selon leur désir, poursuivre cette pratique au travers des chorales organisées par tranche d'âge.

Un atelier spécifique s'adresse aux adolescent.e.s et aux adultes voulant s'initier à certains aspects de la **technique vocale**.

La **chorale d'adultes** propose une riche programmation dans notre Conservatoire, mais aussi dans la ville et à l'extérieur.

La **classe de chant lyrique** est ouverte aux élèves, sur audition, à partir de 16 ans.

Un **ensemble vocal lié à la classe de chant lyrique** permet de développer, en petite formation, un répertoire allant de la Renaissance à nos jours.



Lieu de création, espace de créativité

L'établissement a également vocation à marquer un ancrage dans la création contemporaine. La classe de composition électroacoustique, la présence, parmi les professeur.e.s, de plusieurs compositeur.trice.s, les commandes ou actions spécifiques par département, l'atelier de musique mixte ou la classe de piano contemporain, indiquent cette direction.

Les **Pépinières et les CHAM** (cours à horaires aménagés musique) sont également des lieux d'exploration et d'inventivité au travers de leurs ateliers d'écoute et expérimentation tenus par des compositeur.trice.s ou à l'occasion de spectacles présentés à l'auditorium sous forme de portes ouvertes.

Les **classes pluridisciplinaires**, dites Pépinières, s'adressent aux enfants à partir de 4 ans et proposent un parcours de trois ans, encadré à la fois par des plasticien.ne.s, danseur.seuse.s et musicien.ne.s.

Le **dispositif CHAM**. Les cours à horaires aménagés s'adressent aux élèves, de la 6ème à la 3ème, qui désirent s'investir davantage dans leur pratique artistique. Fruit de la collaboration entre le collège Adolphe Chérioux et le Conservatoire de musique, ce dispositif propose un enseignement spécifique renforcé, favorisant les pratiques musicales collectives, la réalisation de projets transversaux, la diversité des approches artistiques et une large ouverture sur le monde de la culture.

Une **classe de composition électroacoustique** permet de découvrir les techniques de prises de son et de s'initier, via l'informatique, à la création, la transformation et au montage.

Des **ateliers de création musicale** proposent, selon des thèmes définis chaque année, d'imaginer de petites unités de concert-spectacle ou de théâtre musical (souvent en collaboration avec l'Académie de danse et l'École d'arts plastiques). Ces réalisations sont présentées au public.

Un **atelier lyrique** a pour mission de développer les aptitudes scéniques et vocales des classes de chant, d'amplifier une connaissance du répertoire, de ses textes, autour d'ateliers pratiques, dans la perspective de la réalisation d'un ouvrage lyrique (en moyenne tous les deux ans).

L'**atelier de piano contemporain**, permet à la fois d'aborder le répertoire des XXe et XXIe siècles, mais aussi d'accueillir un travail de création avec de jeunes compositeur.rice.s. Lieu de recherche et de réflexion, cet atelier propose également une mise en regard entre les arts et des concerts thématiques éclairant ce répertoire.

Résidences. Le Conservatoire tisse des liens privilégiés avec des ensembles tels qu'InSoliTus, Almaviva ou L'Itinéraire. Ces collaborations régulières motivent de nombreux projets liés à la création. Des commandes à des compositeurs, des créations collaboratives, des concerts partagés entre nos élèves et les musiciens des ensembles, font l'objet d'une programmation ouverte sur la ville (MACVAL, Théâtre Jean Vilar, Bibliothèque...).



Manifestations

Présentés à l'auditorium du Conservatoire, une **soixantaine de concerts par an**, souvent liés à un thème ou à une recherche de répertoire, reflètent l'expression artistique de l'évolution de nos élèves.

Différentes animations sous forme d'interventions de musicien.ne.s dans les classes, de concerts-présentation, de conférences, de visites ou de sorties concerts, relient l'activité du Conservatoire avec la vie culturelle de la Ville - citons le lien étroit avec la programmation musicale du théâtre Jean-Vilar - et avec diverses associations musicales de Vitry. Le conservatoire collabore aussi régulièrement avec le Festival d'automne, l'Orchestre National d'Île de France, L'Orchestre de l'Opéra de Massy.... Des échanges réguliers avec d'autres conservatoires permettent des projets tels que la création (Ivry-Vitry) du Festival À travers flûtes.

L'engagement du conservatoire dans la musique de notre temps a donné lieu, en 2011 à la création du **Festival Claude Helffer**, puis à la proposition d'un festival de Jazz, **Festivitry Jazz**.





DANSE

ACADEMIE MUNICIPALE DE DANSE

Direction : Chrystine Van Maearem

d'enseignement de la danse, l'AMDV s'inscrit résolument dans une dynamique de projets croisés en collaboration étroite avec le Conservatoire de musique et l'École d'arts plastiques. Des échanges avec d'autres structures se créent et de nouveaux partenariats se multiplient...dans la volonté de faire rayonner la danse au-delà et avec de nouveaux publics.

L'Académie municipale de danse de Vitry (AMDV) au sein des EMA affirme sa volonté d'ouvrir à un large public la richesse et la diversité de ses pratiques. Tout en renforçant ses missions

Enseigner la danse à qui ?

L'expérience du mouvement dansé peut être vécue par chacun, quelque soit son niveau, son âge, sans aucune discrimination. La pratique de la danse doit rester accessible à toutes et tous sans distinction, dans le respect des corps et de leurs différences. Deux axes indissociables sont proposés au public. L'un favorisant l'apprentissage sur la durée (pour enfants, adolescents et adultes), en respectant un cursus adapté à l'âge et au niveau de l'élève avec l'exigence d'un travail de qualité. L'autre, ouvert sur la création avec la découverte des œuvres, la stimulation de l'imaginaire et de la créativité, la formation au regard et à l'analyse. Ces deux axes, cherchent, par leur complémentarité, à donner sens à l'apprentissage de la danse, afin que la maîtrise de la technique soit une fonction au service de l'art chorégraphique.



Académie municipale de la danse : une pédagogie de la danse

L'Académie de danse a pour vocation de former essentiellement des amateurs. Elle s'oriente, dès sa création en 1964 par Michel Caserta, vers une pluralité des enseignements des techniques et des styles sous diverses formes. Dans l'élaboration de sa pédagogie, elle a mis immédiatement l'accent sur l'accueil des jeunes élèves en créant des classes d'éveil et d'initiation. Ce travail s'organise autour d'expériences sensorielles qui vont stimuler l'enfant dans une approche sensible au corps, à l'espace, aux sons ainsi qu'aux différentes matières qui l'environnent sans référence aux modèles techniques. L'Académie de danse est une école ouverte sur l'innovation et l'enrichissement des pratiques. Elle cherche à préserver la dimension artistique dans son enseignement, en tenant compte de l'évolution des langages et de l'actualité culturelle.

Activités pédagogiques et artistiques

L'Académie de danse a pour mission l'éducation artistique et culturelle des élèves. Des activités sont ainsi proposées en complément de l'enseignement par une sensibilisation artistique et une culture générale de la danse. L'Académie de danse est une école ouverte qui propose l'accueil d'artistes et de compagnies sous différentes formes, afin de permettre aux élèves d'enrichir leurs pratiques et au public de mieux apprécier le spectacle vivant. On peut y découvrir différentes formes d'évènements tout au long de l'année : rencontres, démonstrations, conférences, films, sorties, spectacles, présentations de travaux, portes ouvertes, ateliers/spectacles, ateliers de recherche et de création chorégraphique, bals folk, rencontres d'artistes qui permettent de nourrir et d'enrichir les événements incontournables de l'Académie de danse (La Semaine de la danse et Entrez dans la danse).

Organisation des cours

L'école de danse est ouverte à toutes et tous dès l'âge de 4 ans. Elle s'organise en deux parcours (4-15 ans et plus de 15 ans), elle propose des pratiques spécifiques et des stages enfants, adolescents et adultes.

1. Le parcours enfants-adolescents

Il se décline en trois cycles sur un principe d'évaluation en fin de 1^{er} cycle pour mieux cerner le niveau de connaissances et permettre d'organiser les classes de manière homogène en fonction des âges et des acquis.

L'éveil / 4 à 6 ans

Les classes d'éveil sont une entrée ludique dans la danse. L'enfant est invité à découvrir le mouvement dansé par le biais d'ateliers de découverte et d'expérimentation du mouvement. Il apprend à connaître son corps, à développer son observation et son écoute, à se repérer dans l'espace, à nourrir son imaginaire, à apprendre à danser avec les autres... L'Eveil en danse permet de laisser le temps à l'enfant de s'approprier le mouvement afin qu'il puisse développer sa sensibilité artistique et acquérir des connaissances nouvelles. Un enfant à l'aise dans son corps le sera dans tous les domaines.

Cycle d'accueil (Initiation 1 et 2) / 6 à 7 ans

Il se déroule sur deux années:

- 1 cours/ semaine en initiation 1, l'élève prend contact avec les fondamentaux communs à toutes les formes de danse.
 - > Scuser et préserver le plaisir du mouvement en gardant la notion de jeu dans la danse : contact, direction/orientation par rapport à soi-même, aux autres et à l'espace de danse
 - > Découvrir progressivement toutes les possibilités de son corps par des exercices d'exploration en développant la perception de son volume, de son poids, de ses appuis, de sa verticalité
 - > Développer l'habileté corporelle dans le mouvement dansé : coordination, qualités de mouvements, vocabulaire de la danse...
 - > Associer l'approche de la musique et de la danse
- 2 cours/ semaine en initiation 2, l'élève poursuit et consolide cette phase d'apprentissage avec un apport spécifique de la danse flamenco.



1^{er} Cycle (1C1, 1C2, 1C3, 1C4, 1Cj) / 8 à 11 ans

L'élève choisit 2 cours minimum par semaine. Il y découvre les spécificités des techniques de danse contemporaine, classique, jazz, africaine, flamenco.

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

Il participe aux différents projets pédagogiques et artistiques de l'Académie de danse. En complément peuvent être pratiquées les percussions africaines.

2^{ème} Cycle (2C1, 2C2, 2C3, 2C4) / 12 à 15 ans

Deux formules adaptées sont possibles avec :

- L'intégration des élèves qui ont suivi le cursus du premier cycle : 2 cours techniques minimum par semaine.
- L'intégration des élèves débutants : 2 cours techniques minimum par semaine en Hip Hop et en Street Jazz + 1 option (atelier chorégraphique en danse contemporaine).

Ce cycle propose un approfondissement des techniques contemporaines, classiques, jazz et le développement des techniques africaines et flamenco. Les élèves peuvent accéder aux techniques hip hop, street jazz et aux ateliers de création chorégraphique.

Les percussions africaines peuvent être pratiquées en complément ou indépendamment du cursus.

Les élèves peuvent accéder aux ateliers de répertoire chorégraphique

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto-évaluer

3^{ème} Cycle /15 ans et plus

Ce cycle propose un approfondissement des techniques contemporaines et classiques dans l'objectif de développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champs de la pratique amateur.

2. Le parcours adolescents hors-cursus et adultes

Le parcours démarre à partir de 15 ans.

Les mêmes pratiques que pour le parcours enfant sont offertes aux adolescents et adultes à travers des propositions diversifiées (dances classique, contemporaine, jazz, street-jazz, hip-hop, africaine, flamenco, orientale, ateliers du midi, atelier seniors, atelier chorégraphique contemporain), dans le respect des niveaux de chacun : débutant, intermédiaire, avancé et tous niveaux. Les adultes peuvent choisir 3 cours par semaine dans les disciplines proposées. Au delà, il est possible d'opter pour un ou plusieurs cours supplémentaires qui seront accordés dans la limite des places disponibles.

3. Les pratiques spécifiques

- Atelier du midi : Feldenkrais

Cet atelier fonctionne à l'heure du repas. Il propose une approche du mouvement par la détente et l'écoute de soi, une mise en disponibilité du corps au service d'un travail d'exploration.

- Atelier seniors

Destiné aux personnes retraitées ou désireuses de découvrir la danse par une approche sensible et dynamique. Découverte par le jeu et la dimension artistique.

- Atelier chorégraphique

Cet atelier hebdomadaire est un lieu de rencontre et de partage du processus de création d'un artiste invité (chorégraphe, plasticien.ne, comédien.ne, scénographe...) dont l'aboutissement est la réalisation d'un travail collectif dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.

4. Les stages

Activités complémentaires proposées aux élèves et ouvertes au public extérieur animées par des artistes invités et des pédagogues de renom. Les stages ont lieu les week-ends ou pendant les congés scolaires. Ouverts à toutes et tous.

- Hip-hop, danse contemporaine, mouvement sensoriel...



ARTS PLASTIQUES

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Direction : Élisabeth Milon

Désinhibantes et structurantes, individuelles et collectives, elles permettent aux langages de trouver leurs formes et leurs objets.

Apprendre et désapprendre, manipuler et mettre en forme, regarder et se poser des questions, prendre plaisir et s'amuser, jouer le jeu et inventer d'autres règles... Les pratiques artistiques s'ouvrent à tous les âges.

Membre de l'ANEAT



Une école ouverte sur le monde contemporain

Ouverte sur le monde de la création contemporaine, l'École d'arts plastiques offre à toutes celles et ceux qui souhaitent débuter une pratique artistique ou bien aller plus loin dans celle déjà entreprise, une pédagogie structurée par l'expérience de l'atelier. Elle s'adresse à tout le monde, à partir de 6 ans quel que soit l'âge, sans prérequis de niveau.

L'atelier est le cœur de la création. Exprimer ce qu'il est pour nous, c'est nommer notre conception d'une pédagogie de l'art par l'art.

L'atelier est un espace d'expérimentation pratique et technique, d'essais et d'échanges, d'apprentissage et de recherche. Il est mené par un ou une artiste, engagé.e sur la scène contemporaine de l'art, enseignant·e à l'écoute de chaque élève dans le souci de sa progression personnelle.

L'atelier est un moment collectif où les connaissances, les sensibilités et les imaginaires individuels participent à une énergie émancipatrice. Il est alors ce plaisir pris dans l'acte de création artistique.

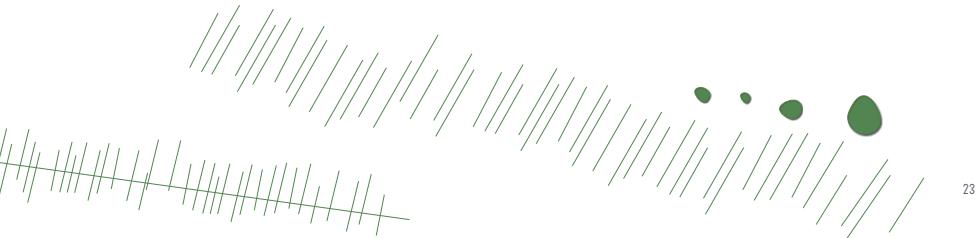
La pédagogie s'appuie sur des ateliers couvrant une palette vaste des pratiques académiques et contemporaines (dessin d'observation et d'après modèle vivant, peinture, modelage/construction, volume/espace, installation, image/photo/vidéo).

Pour les enfants et les adolescents, la pédagogie s'organise en Parcours dans lesquels toutes les disciplines sont abordées au sein de cycles de 2 ans. Très régulièrement, les enseignants, afin de décloisonner les disciplines, mènent des projets en commun. D'autres projets avec le Conservatoire de musique, l'Académie de danse ou des partenaires culturels, ou encore des sessions de travail avec un.e artiste invité.e viennent s'insérer ponctuellement dans le déroulement régulier des cours.

Les adultes ont la possibilité de composer leurs propres parcours en s'inscrivant à plusieurs cours à la fois.

Un cours d'Histoire de l'art, gratuit, organisé en partenariat avec le Mac Val, permet de rentrer dans une compréhension d'œuvres tant contemporaines qu'historiques, en salle ou devant les œuvres.

Cet apport de connaissance entre dans le champ de la création, ouvrant vers d'autres imaginaires et d'autres mondes de pensées plastiques.



Organisation des cours

1. De 6 à 14 ans, les Parcours

Parcours 1/2/3/4

Quatre parcours, chacun organisé par cycle de 2 ans, différenciés et progressifs, sont proposés aux enfants de 6 à 14 ans.

À partir de courts projets et d'exercices, les élèves découvrent la diversité des pratiques plastiques : dessin, peinture, modelage, volume, image/photo/vidéo, etc. Ces ateliers sont conçus comme un éveil du regard et de la sensibilité, et constituent des espaces d'exploration et d'apprentissage des techniques d'expression artistique où l'on travaille en groupe et individuellement. Au fur et à mesure des années, chaque élève trouve les outils et les moyens de son évolution et de sa progression, enrichissant son vocabulaire et ses connaissances.

Ateliers : Dessin, Peinture, Modelage, Volume/Espace/Installation.

1h30 par semaine (Parcours 1/2)

2h par semaine (Parcours 3/4)

2. À partir de 15 ans, l'atelier des ados

L'adolescence est ce moment d'une incroyable énergie qui cherche à questionner, inventer, repousser les limites, expérimenter. La pédagogie de projet est ici valorisée. L'adolescent vient réaliser sa passion, cultiver son hobby ou encore renforcer et compléter la pratique plastique qui a été choisie au collège ou au lycée.

2h par semaine.

3. À partir de 18 ans, les ateliers des adultes

Ces ateliers s'adressent à celles et ceux qui souhaitent débuter une pratique artistique ou trouver les moyens d'alimenter et interroger une pratique déjà engagée: chaque élève est amené à acquérir progressivement sa propre autonomie de création. Les ateliers sont des territoires d'échanges et de questionnements ouverts sur la création contemporaine.

Ateliers : Dessin, Peinture, Volume, Modèle vivant.

3h par semaine.

Cours d'histoire de l'art

Ces cours d'histoire de l'art sont proposés conjointement par l'École d'arts plastiques, la Galerie municipale Jean-Collet et le MAC VAL. Ils s'organisent en deux sessions mettant en perspective l'histoire et le contemporain. Les séances se déroulant aux EMA adoptent la formule traditionnelle de cours avec projections, celles à la Galerie municipale et au MAC VAL nous conduisent face aux œuvres et à la rencontre d'artistes. Chaque session intègre une projection de films sur l'art (programmation proposée par Tous les Docs) à l'occasion de laquelle une rencontre est organisée. À chaque fin de session, une visite d'atelier d'artiste ou d'expositions en galeries est organisée.





CLASSE

PRÉPA

CLASSE PRÉPARATOIRE PUBLIQUE AUX CONCOURS DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Direction : Élisabeth Milon

La classe préparatoire permet à la fois de mettre à l'épreuve sa motivation, ses capacités à entreprendre des études artistiques et de préparer dans les meilleures conditions les épreuves des concours qui permettent d'y accéder.

Cette classe s'adresse aux jeunes gens de plus de 17 ans qui aspirent à devenir artiste, illustrateur, graphiste, créateur multimédia, designer, directeur artistique, etc, qui veulent entreprendre des études supérieures d'art.

La classe préparatoire fait partie du réseau APPEA.
Le MAC VAL et la Galerie Municipale Jean-Collet en sont partenaires.



MAC VAL
Musée d'art contemporain
du Val-de-Marne

L'enseignement en école d'art se fonde sur l'expérimentation et la recherche

Sous tutelle du Ministère de la culture, les écoles supérieures d'art forment des artistes, des créatrices et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Elles délivrent des diplômes de niveau Licence (Diplôme National d'Art), Master (Diplôme National d'Expression Plastique), et pour certaines, un Doctorat de création. Elles favorisent les échanges de leurs étudiants avec des écoles étrangères. Leurs jeunes diplômés, aptes à la polyvalence, trouvent assez vite leur place dans le marché du travail, le secteur de la culture étant plus enclin que d'autres à faire appel aux jeunes.

L'enseignement des écoles d'art se fonde sur la pratique en atelier, l'apprentissage d'outils aussi bien pratiques et techniques que conceptuels et théoriques. C'est un enseignement généraliste pluri- et transdisciplinaire que l'étudiant s'approprie progressivement pour développer ses recherches et trouver sa voie professionnelle à partir de la singularité.

L'étudiant apprend ainsi à construire son autonomie, à développer son attention au monde, à faire de l'acte de création qui le constitue son mouvement.

C'est dans cette conception de l'enseignement que notre classe prépa se reconnaît, c'est dans cette perspective qu'elle prépare les étudiants.

Pour en savoir plus :

- sur les écoles prépas publiques : appea.fr
- sur les écoles supérieures d'art publiques : andea.fr
- sur les métiers et les débouchés : brochure « enseignement supérieur de la création » téléchargeable sur www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues.





Les enseignements

Les enseignements se déroulent de début septembre à mi-juin avec une moyenne de 28h de cours hebdomadaires selon le rythme d'une année universitaire.

L'année se divise en 2 grandes périodes :

- une période de cours intensifs (35h hebdomadaires en moyenne sur 26 semaines dont 2 premières semaines d'intégration),
- une période d'élaboration des dossiers et de préparation aux épreuves des concours avec maintien de certains cours (18h hebdomadaires en moyenne sur 10 semaines) Chaque période est scandée par des workshops menés par des artistes invités (trois à quatre dans l'année).

Les enseignements pratiques sont à la fois disciplinaires et transdisciplinaires ; ils s'organisent par modules de 4h :

- 2 cours de dessin (modèle vivant, observation, espace, projet) – 8h
- 2 cours de volume-espace – 8h
- 1 cours de peinture – 4 h
- 1 cours de photo/vidéo/multimédia – 4h
- 1 cours « corps/espace » (approche de la performance) – 4h

Les enseignements théoriques regroupent cours de culture générale et spécifique et cours en anglais :

- 1 cours d'histoire de l'art - art contemporain — 3h
- 1 cours en anglais — 1h30
- 1 TD d'histoire de l'art - 1h30

Tous les 15 jours, les étudiants assistent aux cours publics d'histoire de l'art (1h30)

Un suivi personnel du travail a lieu toute l'année et s'intensifie dès le mois de janvier en vue de la préparation des dossiers de concours, par la mise en place notamment de tutorats.

Les équipes

Aux EMA :

Vincent Ceraudo, culture des images, photographie et art vidéo

Vincent Mesaros, dessin vs image

Élisabeth Milon, histoire de l'art

Alexander Raczka, volume-espace-installation

Clément Reinaud, peinture

Lisa Sartorio, corps et espace

Céline Vaché-Olivieri, terre-volume-espace



Au MAC VAL / Musée d'art contemporain du Val de Marne :

Anne-Sophie Grassin, responsable du service des publics

Elise Receveur, chargée des actions et partenariats éducatifs

Frank Lamy, chargé des expositions temporaires

Thibault Capéran, chargé de programmation culturelle

Charlotte Ropot, conférencière

Arnaud Beigel, conférencier

Céline Latil, responsable du centre de documentation

À la Galerie municipale Jean-Collet (réseau Tram):

Thomas Lemire, commissaire associé

Armelle Saulin, médiatrice



ÉVEIL ARTISTIQUE

LA PÉPINIÈRE

Direction commune :
Élisabeth Milon
Javier González Novales
Chrystine Van Maerrem

Les Écoles municipales artistiques, regroupées dans un même équipement, créent une véritable synergie en proposant un éveil artistique pour les enfants de 4, 5 et 6 ans.

S'éveiller à l'expression artistique

Les ateliers de Pépinière proposent aux enfants de moyenne et grande section et du CP d'explorer formes, matières, sons, espaces, mouvements, gestes sur des territoires artistiques où musique, danse et arts plastiques se répondent et s'entremêlent. C'est le corps, les sens, l'intelligence et l'imaginaire du sensible qui sont stimulés pour rendre les enfants créateurs de leur propre langage formel. L'écoute, la conscience de soi et de l'autre, le plaisir du jeu et de l'invention, invitent chaque enfant à développer ses facultés cognitives dans une dimension poétique et artistique.

Une thématique adaptée à la danse, la musique et aux arts plastiques est proposée en début d'année. Tout en gardant leur spécificité, les professeur.es de chaque discipline travaillent en concertation et accompagnent les enfants dans les différentes phases d'expérimentation.

Trois types d'ateliers sont proposés selon les âges des enfants.

Le MAC VAL, le théâtre Jean-Vilar, la bibliothèque Nelson-Mandela, la Galerie municipale Jean-Collet sont partenaires de ces ateliers.



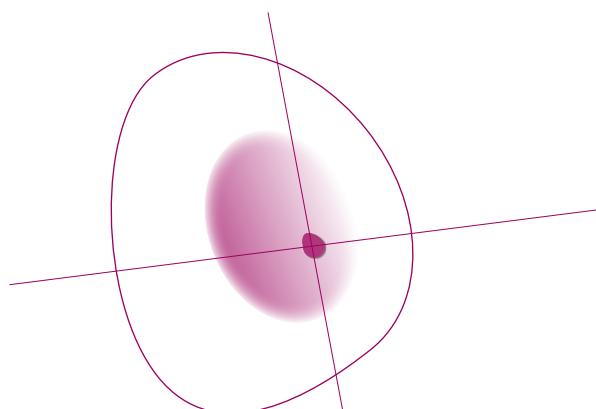


Organisation des ateliers

La Pépinière 1 (moyenne section maternelle) : musique, danse et arts plastiques s'entremêlent pour offrir un terrain d'exploration sensible et créative.

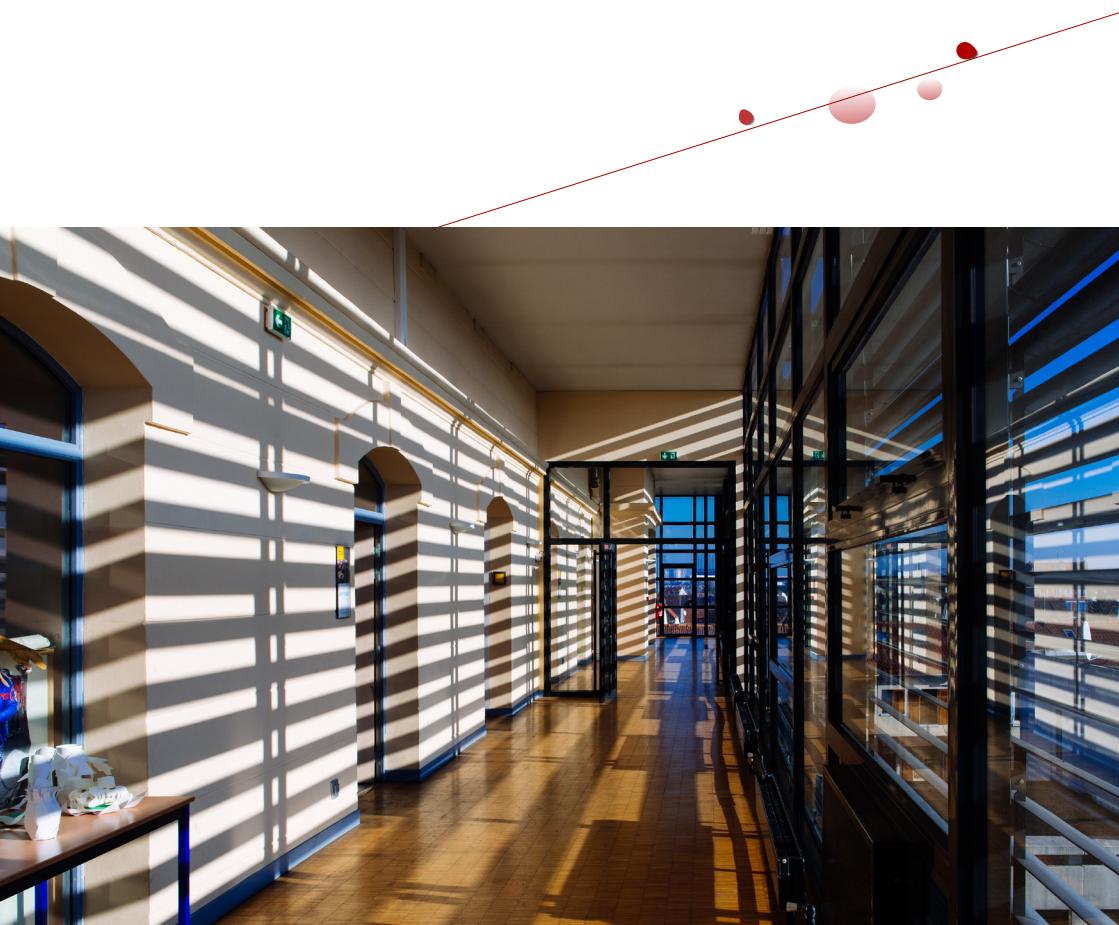
La Pépinière 2 (grande section maternelle) : les enfants intègrent successivement les modules danse, musique et arts plastiques pour mener un peu plus loin les expérimentations artistiques.

La Pépinière 3 (niveau CP) : ouverte aux enfants ayant ou non suivi le cursus, elle s'organise en deux sessions consécutives dans l'année, chaque session associant à un enseignant des écoles, un artiste invité. Les champs d'expression s'interpénètrent pour créer une expérience singulière dont les enfants sont les créateurs et les acteurs.





INFOS PRATIQUES



INSCRIPTION

L'inscription à l'une ou plusieurs des écoles composant les Écoles municipales artistiques a lieu début septembre sur rendez-vous (les dates précises sont communiquées en mai sur le site Internet des EMA). Pour les élèves déjà inscrits l'année précédente et souhaitant se réinscrire, les réinscriptions s'organisent dès le mois de juin.

L'inscription aux EMA est annuelle et donne lieu à un droit d'inscription correspondant à 10 % du coût total. Ce droit d'inscription est facturé dès lors que l'élève est admis à suivre les cours et que la rentrée des EMA a eu lieu. Le solde est facturé de manière mensuelle (9 fois 10 % du coût total). Les familles peuvent toutefois sur demande régler leur facture en une seule fois après information du Service des Affaires Familiales en début d'année scolaire.

Les démissions durant l'année sont autorisées sous réserve expresse qu'elles soient motivées par une demande écrite. Sans lettre de démission, le tarif d'inscription annuel restera dû et la facturation se poursuivra. Une démission ne sera appliquée que pour le trimestre suivant, tout trimestre entamé étant dû. Pour les deuxièmes et troisièmes trimestres, la date de référence est le début calendaire du trimestre, soit le 1er janvier et le 1er avril de chaque année.

Quotient familial	COURS COLLECTIFS (Danse, formation musicale et arts plastiques)	COURS INDIVIDUELS (Instrument)	COURS EVEIL ARTISTIQUE (Pépinière)
1 à 70	25,02 €	35,13 €	19,02 €
71 à 136	48,84 €	68,84 €	34,45 €
137 à 196	84,68 €	119,87 €	58,88 €
197 à 256	129,27 €	163,93 €	90,61 €
257 à 299	149,59 €	189,41 €	104,67 €
300 à 342	166,35 €	210,81 €	119,64 €
343 à 402	186,73 €	237,29 €	130,74 €
403 à 467	225,42 €	290,21 €	158,49 €
468 à 534	252,91 €	323,44 €	177,85 €
535 à 599	305,62 €	361,26 €	195,28 €
600 à 662	326,77 €	415,67 €	230,79 €
663 à 725	379,94 €	451,25 €	250,41 €
726 à 803	386,13 €	491,34 €	272,42 €
804 à 1000	427,38 €	537,76 €	302,85 €
1001 à 1500	465,86 €	586,17 €	330,06 €
1501 à 2000	486,83 €	612,55 €	344,92 €
+ 2000	507,79 €	638,93 €	359,77 €
Tarif hors commune	586,89 €	730,60 €	442,19 €

Les EMA peuvent prêter un instrument à un élève débutant, à condition que celui-ci (ou son responsable légal) s'engage à signer un contrat de location spécifiant les termes du prêt.

Tarif « double instrument » correspondant à la pratique d'un deuxième instrument : 51,17 € par trimestre.

Tarif « hors-cursus » : tarif indexé au barème 7 « cours collectifs » : 186,73 euros. Ce tarif correspond aux activités suivantes : chorale enfants, chorale adultes, orchestre, culture musicale (analyse musicale, harmonie musicale, musique de chambre, ensemble jazz, percussions africaines...) dispensées en dehors des cursus et s'applique à chaque activité suivie.

Tarif « stages » : Les stages de danse, de musique ou d'arts plastiques peuvent se dérouler les week-ends, pendant les vacances scolaires ou sur la période d'un trimestre, dans un temps établi entre 8h et 12h.

- Elèves extérieurs : tarif forfaitaire unique : 39,80 €/stage
- Elèves fréquentant les cours à l'année : 19,91 €/stage

Tarifs « ateliers »

Ce tarif s'applique aux ateliers suivants : ateliers électroacoustiques, piano contemporain pour lequel le projet pédagogique se concentre sur un trimestre, dispensés en dehors des cursus. Ce tarif est trimestriel.

MODULE TRIMESTRIEL (en €)

1 à 70	71 à 136	137 à 196	197 à 256	257 à 299	300 à 342	343 à 402	403 à 467	468 à 534	535 à 599	600 à 662	663 à 725	726 à 803	804 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	+ 2000	HC
6,34	11,48	19,63	30,20	34,89	39,88	43,58	52,83	59,29	65,10	76,93	83,47	90,80	100,95	110,02	114,97	119,92	147,41

RÈGLEMENT

II. Dispositions générales

- Les Écoles Municipales Artistiques, désignées ci-dessous EMA, sont un service municipal rattaché à la Direction Culture de la ville de Vitry-sur-Seine. Les EMA sont un établissement recevant du public, spécialisé dans l'enseignement artistique en musique, danse et arts plastiques.
- Ce règlement intérieur a pour objet de présenter les conditions générales et particulières de fonctionnement des EMA.
- Le présent règlement est applicable à tout usager ayant accès aux EMA ainsi qu'à ses annexes (studio Bagouet). L'usager pénétrant dans l'équipement doit en avoir pris connaissance et s'engage à s'y conformer.

II. Conditions d'accès aux bâtiments

- L'accès aux EMA est exclusivement réservé aux usagers : élèves dûment inscrits ou participant à un projet des EMA, accompagnateurs (parents ou adultes responsables pour les enfants mineurs), spectateurs ou aux usagers souhaitant se renseigner auprès de l'accueil des EMA.
- En toutes circonstances les élèves inscrits aux EMA sont tenus de présenter leur carte « élève » auprès de l'administration.
- Le hall d'accueil est accessible aux accompagnateurs pendant la durée des cours. Les conditions d'accès à cet espace d'attente peuvent être modifiées par décision de l'administration des EMA.
- Il est en revanche interdit de stationner dans les couloirs ou dans les escaliers pour des raisons de sécurité.
- L'admission dans les salles lors de manifestations publiques a lieu dans la limite des effectifs autorisés.

III. Scolarité

3.1 Inscriptions - Réinscriptions

- Les inscriptions et réinscriptions ont lieu aux dates et heures définies par l'administration des EMA.
- Les réinscriptions concernent les élèves en cours de scolarité aux EMA. La réinscription d'une année sur l'autre, même pour un cursus identique, n'est pas automatique. Chaque année, tous les élèves sont tenus de renouveler leur inscription.

3.2 Tarifs d'inscription et frais annexes

- Les tarifs d'inscription aux Écoles Municipales Artistiques sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

- Les élèves souhaitant démissionner ou bénéficier d'un congé exceptionnel devront adresser leur demande par écrit auprès de l'administration. Tout trimestre entamé donnera lieu à sa facturation.
- Le petit matériel nécessaire aux études et les tenues requises sont à la charge exclusive des élèves et de leurs familles.

3.3 Prêt et location d'instruments

- Des instruments de musique, dans la limite du parc instrumental de l'établissement, peuvent être loués aux élèves pour une durée limitée. Une assurance couvrant le vol et les dégradations des instruments est à souscrire par les élèves ou parents d'élève. L'ensemble des conditions de prêt d'instrument est défini dans un contrat de location établi entre l'usager et les EMA.
- Le tarif de location est fixé par délibération du conseil municipal.

3.4 Calendrier

- Les dates de début et de fin de cours sont fixées chaque année par décision de l'administration des EMA. Le calendrier des vacances scolaires suit le calendrier de l'Éducation Nationale (Académie de Créteil).

3.5 Assiduité et absence des élèves

- L'inscription aux EMA n'ayant aucun caractère obligatoire, cela implique de la part des élèves un volontariat et une adhésion totale aux règles élémentaires de discipline et de bon usage de l'établissement.
- Les élèves inscrits aux EMA s'engagent à se présenter à l'heure aux cours.
- Les élèves s'engagent à suivre la totalité du cursus ou du parcours dans lequel ils sont inscrits. Les parents d'élèves ou les élèves doivent prévenir l'administration en cas d'absence.- Les absences non excusées seront signalées aux parents d'élèves ou élèves qui seront alors tenus de les justifier rapidement. Des absences non justifiées et répétées pourront être considérées comme une démission conduisant à la réattribution de la place au profit d'un élève en attente.
- En dehors des heures de cours auxquels l'enfant est inscrit, l'élève mineur n'est pas sous la responsabilité des EMA mais sous l'entièrre et exclusive responsabilité de ses représentants légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser un enfant dans l'établissement.
- Les responsables légaux doivent également prendre toutes les dispositions pour que les enfants ne soient pas laissés seuls dans l'établissement en dehors des heures de cours.

3.6 Suivi de la scolarité

- Les cours ne sont pas publics. Si l'intérêt de l'élève le nécessite et avec l'accord de la direction, le professeur peut ponctuellement inviter les parents d'élèves à assister à un cours.

- Des « portes ouvertes » sont organisées régulièrement pour ouvrir les classes aux parents.
- Les directions et les professeurs reçoivent uniquement sur rendez-vous et les professeurs ne peuvent en aucun cas être dérangés pendant leurs cours.
- En cas d'absence d'un professeur, les EMA s'engagent dans la mesure du possible à prévenir au plus vite les élèves et parents d'élèves concernés ainsi qu'à proposer une solution de remplacement lorsque cela est possible.

3.7 Manifestations publiques

- Outre leurs cours réguliers les élèves sont invités à participer à toutes les manifestations publiques pour lesquelles leur participation a été requise. Ces prestations font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique.

3.8 Photocopies

- Dans un lieu public, l'usage de photocopies d'œuvres éditées, sans qu'une vignette soit apposée, est illégal, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle et de la loi de 1992. Tout élève est tenu de se procurer dans les meilleurs délais les méthodes et partitions demandées par les professeurs.
délibération du conseil municipal.
- Toute copie de partitions doit obligatoirement porter une vignette S.E.A.M (société des éditeurs et auteurs de musique) en cours de validité.
- Les EMA se dégagent de toute responsabilité vis-à-vis des élèves porteurs de photocopies qu'ils auront eux-mêmes réalisées.

IV. Instance de concertation

- Un conseil d'établissement est organisé au minimum tous les deux ans aux EMA. Il s'agit d'un organe consultatif dont les statuts sont définis par délibération du conseil municipal.

V. Mise à disposition de locaux

- Des salles de cours peuvent être mises à disposition des élèves majeurs et de plus de 15 ans (avec une autorisation parentale) qui en feront la demande et après accord de la direction. L'élève bénéficiaire est intégralement responsable de la salle pendant toute la durée de mise à disposition. Sans autorisation préalable, l'élève bénéficiaire ne peut en aucun cas admettre d'autres personnes dans la salle prêtée.
- Le stockage du matériel personnel dans les salles de cours et les espaces de rangement est interdit. Il peut être autorisé de manière temporaire et exceptionnelle après accord de la direction.

VI. Respect des locaux et des personnes

6.1 Respect des lieux

- Les usagers des EMA s'engagent à observer une attitude convenable et respectueuse envers les personnes, les biens et les locaux mis à la leur disposition par la Ville.
- Tout manque de correction, de même qu'une indiscipline caractérisée au sein des EMA peut entraîner selon la gravité des faits une exclusion temporaire ou définitive.
- Tout dommage causé sera à la charge de son auteur ou de son responsable légal.
- Les téléphones portables doivent impérativement être coupés pendant les cours, les examens et les évènements. Les conversations téléphoniques doivent se tenir dans la mesure du possible à l'extérieur des EMA.

6.2 Hygiène et sécurité

- Il est rigoureusement interdit dans les locaux de fumer, vapoter, d'introduire des boissons alcoolisées ou autres produits stupéfiants.
- Il est rigoureusement interdit d'introduire des couteaux ou des armes.
- Il est interdit de circuler en rollers, vélos ou trottinettes dans les locaux ainsi qu'introduire des animaux mêmes tenus en laisse.
- Dans les studios de danse, il est obligatoire d'enlever ses chaussures ou de danser avec une paire de chaussures spécifique, dédiée à la pratique.

6.3 Vol

- Les EMA ne sont pas responsables des biens personnels pouvant être perdus ou volés au sein de ses locaux.

VII. Dispositions complémentaires pour les étudiants inscrits en classe préparatoire

7.1 Assiduité et absence des étudiants

- La présence des étudiants est obligatoire aux cours, ateliers, conférences workshops et bilans. Toute absence doit être justifiée dans un délai de deux jours auprès de la direction de l'école d'arts plastiques. Toute absence prévisible justifiable sera soumise, au préalable, pour accord de la direction de l'école d'arts plastiques.
- Les étudiants inscrits s'engagent à se présenter à l'heure aux cours et à y être assidus. Des absences et des retards répétés et injustifiés déclencheront une procédure d'avertissement pouvant mener à un renvoi définitif.
- En cas de démission ou de renvoi définitif de la classe préparatoire, les frais d'inscription pour l'année restent exigibles et ne sont pas remboursables.

7.2 Scolarité

- Chaque étudiant s'engage à produire le travail demandé par les professeurs et à remettre les travaux demandés dans les délais donnés.

- Chaque étudiant s'engage à s'inscrire individuellement aux concours des écoles supérieures d'art, parmi les écoles choisies, deux au moins ne doivent pas faire partie des écoles les plus sélectives (liste établie chaque année).

7.3 Utilisation des locaux

- Les étudiants bénéficient d'une salle de travail dédiée ainsi que d'un espace de rangement spécifique. Les autres salles de l'école d'arts plastiques sont accessibles aux étudiants sur demande. Chaque étudiant s'engage à maintenir les espaces de travail dans un état de rangement et de propreté correct.
- Les étudiants ne peuvent accéder à l'atelier technique en mezzanine de la salle Calder qu'après autorisation formelle et doivent scrupuleusement respecter la réglementation propre à chaque outil. Il leur est formellement interdit d'utiliser le four à céramique.

7.4 Gestion du matériel

- Du matériel spécifique en quantité limitée est mis à disposition des étudiants une seule fois en début d'année. Il leur est interdit de puiser par eux-mêmes dans les autres réserves de matériel de l'école d'arts plastiques. Chaque étudiant doit donc être en mesure de fournir son propre matériel. Le matériel informatique et numérique est utilisable et empruntable selon des conditions particulières notifiées en début d'année scolaire.
- Les étudiants utilisant des produits toxiques et/ou des outils spécifiques sont tenus de le faire dans le respect des règles de sécurité et en portant tous les EPI (équipements de protection individuelle) obligatoires. L'utilisation et le stockage de ces produits et outils font obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable de la direction.

VIII. Règlement et application

- Le présent règlement fait l'objet d'un affichage au sein des EMA.
- Chaque usager peut recevoir un exemplaire du règlement intérieur s'il en fait la demande par écrit auprès de l'administration des EMA.

ÉQUIPE

Équipes pédagogiques

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Direction : Javier González Novales

Direction-adjointe : Laure Dumoulié

ACADEMIE MUNICIPALE DE DANSE

Direction : Chrystine Van Maele

Direction-adjointe : Patrick Entat

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Direction : Élisabeth Milon

Direction-adjointe : Vincent Ceraudo

Administration

Direction : Hanna Besnainou

Direction-adjointe : Catherine Guiot

Communication : Charlène Druet

Gestionnaire administrative : Nadiège Lucien-Mimy

Régie technique : Ludovic Basdevant

Accueil : Mensu Prieto et Sundy Maury





ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES

71, rue Camille-Groult
94400 Vitry-sur-Seine
<http://ema.vitry94.fr>
ema.accueil@mairie-vitry94.fr
@lesemavity
01 55 53 14 90

Ouverture des EMA (période scolaire)

Lundi : 13h30-22h

Mardi : 9h-22h

Mercredi : 9h-22h

Jeudi : 13h30-22h

Vendredi : 9h-22h

Samedi : 9h-20h

Pendant les vacances scolaires,
du lundi au vendredi de 13h30 à 18h



ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES

71, rue Camille-Groult
94400 Vitry-sur-Seine
<http://ema.vitry94.fr>
ema.accueil@mairie-vitry94.fr
01 55 53 14 90

Edition : Ville de Vitry-sur-Seine, 2024
Mise en page : Charlène Druet



vitry-sur-seine